

Compte rendu de la réunion C.D.C.H.S. du 30/09/2016

Début de la séance 19h00

Les présents :

Organisation d'Avezan : M Roger Brunet
Organisation de Pavie : M Simon Duran
Organisation d'Auch, Les Pas de Dartagnan : Philippe Fourment
Organisation de Seissan-Auch et la Corrida : M Bernard Médiamolé
Organisation de Gimont : M Christophe Cabannes
Organisation de Montestruc : M Serge Nerrière
Organisation d'Oxygène32 : Mme Martine Cassagne
Organisation de Astarac Fond Club : Mme Perez Aurore
Organisation de Mauvezin : M Lionel Laborde et Xavier Hanicotte
Organisation d'Aubiet : M Franck Paréja
Organisation de Toujouse : M Florent Crésut
Organisation de Marciac : M Dominique Guillouet
Organisation de Leboulain : M Salvator Potenza
Organisation de Vic Fezensac : MM Y Saubadu et Baylac
Organisation de Barran : M Jean Pierre Baqué
Pour le CDA et la CDCHS Bernard Médiamolé, Jacqueline Bonneau, Gilles Martin, Jean Marc Hordiller et Alain Ciccone.

Les excusés :

Organisation de Saint-Clar, Organisation de L'Isle-Jourdain, Organisation de Preignan, Organisation de Marestaing, Organisation de Masseube, Organisation de Condom-Running, Organisation de la Ronde des FG Mauvezin, Organisation de Jû-Belloc, Organisation de l'Isle de Noé.

Les absents :

Organisation de Courir pour une cause, Organisation de St Antoine ; Organisation de Panjas, Organisation d'Aurimont



Monsieur Bernard Médiamolé, président du CDA qui abrite la CDCHS accueille et remercie les participants à l'assemblée générale. Il précise que suivant les statuts, une année olympique correspond à une année d'élections. Aucun nouveau candidat ne s'étant présenté, le bureau est reconduit à l'unanimité pour une durée de 4 ans. Secrétariat : J. Bonneau ; Trésorier ; J.M. Hordiller ; Président : A. Ciccone
Le nouveau président remercie tous les organisateurs présents et leur indique que pour cette équipe ce sera le dernier mandat. Il en appelle donc aux bonnes volontés pour intégrer l'équipe en place en vue de se substituer au 01/10/2020.

BILAN FINANCIER

Jean Marc Hordiller présente le bilan depuis la dernière assemblée générale
Les comptes sont approuvés à l'unanimité ; ils sont à votre disposition sur simple demande au trésorier.

CALENDRIER 2017

Les dates des manifestations pour l'année 2017 sont arrêtées.

Chaque organisateur présent en profite pour dresser un bref bilan de sa dernière course.

Une nouvelle course fait son apparition en 2017, sous la forme d'un cross qui devrait se dérouler dans le bois d'Auch, Son organisatrice Audrey Bernabeu est présente lors de l'assemblée.

Christophe Cabannes évoque les mesures de sécurité qui pourraient être imposées aux organisateurs de manifestations importantes compte tenu de la situation que connaît la France actuellement.

Alain Ciccone, au nom de la CDCHS, propose de se rapprocher des services de la préfecture par un courrier pour évoquer la situation et sensibiliser les services de l'Etat au surcout que pourrait engendrer des mesures trop contraignantes.

Bernard Médiamolé, en tant que président du Comité Départemental d'Athlétisme (CDA), tient à la disposition des organisateurs, une lettre précisant qu'il tient compte de l'existence dans le Gers de 2 challenges distincts ou chacun est libre de participer.

Il signale aussi que la sortie d'une circulaire (Pièce jointe) du 01/09/2016 qui apporte des éclaircissements sur le décret n°2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport. Cette modification ne touche que les licenciés FFA. Par contre pour les coureurs non licenciés pourront présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant la « **non contre-indication à la pratique du sport en compétition** ». Paragraphe 3 de ladite circulaire.

Gilles Martin demande à ce que les manifestations soient inscrites dans Calorg par les organisateurs. Ceux qui rencontrent des difficultés pourront le joindre pour une aide.

Bernard Médiamole demande ensuite qu'une minute de silence soit observé en mémoire de Jean Pierre VIGNAUX, emblématique organisateur de la Ronde des Foies Gras à Mauvezin, disparu dans le courant de l'année.

Fin de séance 20h30

POT de l'AMITIE

La CDCHS profite de ce courrier pour vous faire part de conseils venant de la CNCHS :

« La Fédération Française d'Athlétisme se doit d'appliquer les règlements édictés par la Fédération Internationale (IAAF). Son article 144 définit ce qui est considéré comme une « assistance illégale aux athlètes » et, à cette fin restreint « la possession ou l'utilisation dans l'arène de caméscopes, radios, lecteurs de cassettes ou de Cd, téléphones portables ou tout appareil similaire »

Une interprétation erronée aurait été d'interdire le recours à ces équipements lors des courses sur route, où la notion d'assistance n'est pas le problème. Par contre, à juste titre la CNCHS (Commission Nationale des Courses hors Stade de la FFA) a estimé que courir avec ces équipements pouvaient, le cas échéant, présenter des dangers.

Dans ces circonstances, le Bureau Fédéral de la FFA a décidé d'autoriser l'utilisation de lecteurs MP3 et autres supports permettant l'écoute de musique, mais « sous la responsabilité exclusive du coureur ».

Il vous est aussi conseillé de rajouter sur votre bulletin d'inscription le Numéro et la référence de l'assurance souscrite pour votre manifestation.

La CDCHS reste à votre écoute pour tout problème.

Bien Sportivement

Le bureau de la CDCHS